

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de Bernay

Canton de BOURG-ACHARD

Mairie de La Haye-de-Routot

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2023 à 18 h 30

| | Fonction | Présent/Absent/Excusé |
|--------------------------|--------------------------|-----------------------|
| BINET Jacques | Maire | Présent |
| DELAMARE Dominique | 1 ^{er} Adjoint | Présent |
| MARGOT Alain | 2 ^{ème} Adjoint | Présent |
| PETIT Alain | Conseiller | Présent |
| FISCHER Dominique | Conseillère | Absente/excusee |
| GOLFRIN Olivier | Conseiller | Présent |
| GALIEN Didier | Conseiller | Présent |
| LECARPENTIER Jean-Pierre | Conseiller | Présent |
| DESTRUEL Chloë | Conseillère | Absente |
| MURER Emilie | Conseillère | Présente |
| LEVEQUE Sandrine | Conseillère | Présente |

Quorum : 10

Nombre de conseillers : 10

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre d'absent(s) : 2

Nombre de pouvoir(s) : 1

Pouvoir : LEREFAIT Emilie

Président de séance : BINET Jacques

Secrétaire de séance : MARGOT Alain

Ouverture de la séance à 18 h 35

Ordre du jour

Délibération n°1 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2022.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022.

Délibération n°2 : Arrêté stagiairisation Henry Jean-Luc

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le contrat Aidé de Monsieur Henry Jean-Luc se terminait le 9 novembre 2022, nous lui avons fait un contrat en CDD du 10 novembre 2022 au 31 décembre 2022 et un du 01 janvier 2023 au 31 janvier 2023 en attendant de voir si l'Etat allait remettre en place des aides pour les emplois. La conseillère de Cap Emploi devait nous appeler dans le cas où ses aides seraient mises en place mais sans nouvelles, nous avons décidé de proposer au Conseil Municipal de stagiairiser Monsieur Henry Jean-Luc, sur 1 an, pour pouvoir par la suite le titulariser.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver la délibération afin d'établir le contrat de stagiairisation pour Monsieur Henry Jean-Luc et ainsi le titulariser au bout des 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la délibération afin de stagiairiser et ensuite titulariser Monsieur Henry Jean-Luc.

Délibération n°3 : Approbation des AC de la CLECT.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport de la CLECT ainsi que les attributions de compensation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'adoption du rapport de la CLECT ainsi que l'approbation des AC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE l'adoption du rapport de la CLECT ainsi que les attributions de compensation de la CLECT.

Délibération n°3 : Devis réparation des toilettes handicapés de la salle des fêtes.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LEVIEL Sarl pour la réparation des toilettes handicapés de la salle des fêtes.

- LEVIEL: 557.50 € - 669.06 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le devis de l'entreprise LEVIEL Sarl et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour les réparations.

Délibération n°4 : Devis CAUX FORMATIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de CAUX FORMATIQUE pour la mise en place du nouveau logiciel permettant d'effectuer la mise en place de la M57 (nouveau compte comptable) obligatoire au 1^{er} Janvier 2024, notre logiciel actuel ne peut pas recevoir la M57.

- CAUX FORMATIQUE: 2 740 € HT – 3 288 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le devis pour la mise en place de la M57.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le devis de CAUX FORMATIQUE et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place de la M57.

Délibération n°5 : Autorisation pour l'urbanisme

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut renouveler notre adhésion à la régie communautaire d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme géré par La Communauté de Communes Roumois Seine et en expose les principes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de notre adhésion à la régie communautaire d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à la régie communautaire d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme géré par la Communauté de Communes Roumois Seine et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique que Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a un projet d'exposition sur le plateau du Roumois et demande pour la mise en place de ce projet une participation de 500 €.

Après les explications de Monsieur Alain Margot, le Conseil Municipal décide de verser les 500 € demandés.

Le Conseil Municipal interpelle Monsieur le Maire sur le fait que le car du ramassage scolaire qui emprunte la Grand' Rue passe à une vitesse excessive et demande qu'un courrier soit fait pour informer la compagnie des cars.

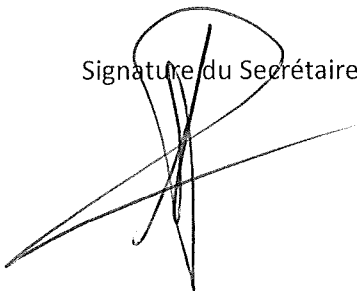
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de Conseil se tiendra le lundi 20 mars 2023 pour l'élaboration du budget.

La séance est levée à 19 h 30.

Procès-verbal arrêté le :

20 mars 2023

Signature du Secrétaire,



Signature du Maire,

